
États consolidés résumés des résultats	2
États consolidés résumés du résultat global	3
États consolidés résumés des variations des capitaux propres	4
Bilans consolidés résumés	5
Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités	7
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	7
Note 2. Méthodes comptables	7
Note 3. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	8
Note 4. Impôt sur le résultat	8
Note 5. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	9
Note 6. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	9
Note 7. Créances sur cartes de crédit	10
Note 8. Actifs détenus en vue de la vente et de la cession	10
Note 9. Cessions de biens immobiliers	11
Note 10. Dette à long terme	11
Note 11. Capital social	12
Note 12. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	14
Note 13. Instruments financiers	16
Note 14. Passifs éventuels	19
Note 15. Transactions entre parties liées	21
Note 16. Informations sectorielles	22

États consolidés résumés des résultats

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	14 juin 2025 (12 semaines)	15 juin 2024 (12 semaines)	14 juin 2025 (24 semaines)	15 juin 2024 (24 semaines)
Produits	14 672 \$	13 947 \$	28 807 \$	27 528 \$
Coût des ventes	9 823	9 326	19 343	18 452
Frais de vente et charges générales et administratives	3 610	3 753	7 319	7 347
Résultat d'exploitation	1 239 \$	868 \$	2 145 \$	1 729 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 3)	212	190	410	384
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 027 \$	678 \$	1 735 \$	1 345 \$
Impôt sur le résultat (note 4)	270	180	456	358
Bénéfice net	757 \$	498 \$	1 279 \$	987 \$
Attribuable aux :				
Actionnaires de la société (note 5)	714 \$	460 \$	1 217 \$	922 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	43	38	62	65
Bénéfice net	757 \$	498 \$	1 279 \$	987 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 5)				
De base	2,39 \$	1,49 \$	4,07 \$	2,98 \$
Dilué	2,37 \$	1,48 \$	4,03 \$	2,95 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 5)				
De base	298,2	305,9	299,1	307,4
Dilué	300,9	308,8	301,8	310,6

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés du résultat global

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	14 juin 2025 (12 semaines)	15 juin 2024 (12 semaines)	14 juin 2025 (24 semaines)	15 juin 2024 (24 semaines)
Bénéfice net	757 \$	498 \$	1 279 \$	987 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt				
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :				
(Pertes) profits de change	(3) \$	2 \$	(3) \$	2 \$
Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie (note 13)	6	(7)	(5)	(8)
Élément qui ne sera pas reclassé en résultat net :				
(Pertes actuarielles nettes) gains actuariels nets au titre des régimes à prestations définies (note 12)	(72)	70	(106)	32
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	(69) \$	65 \$	(114) \$	26 \$
Résultat global total	688 \$	563 \$	1 165 \$	1 013 \$
Attribuable aux :				
Actionnaires de la société	645 \$	525 \$	1 103 \$	948 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	43	38	62	65
Résultat global total	688 \$	563 \$	1 165 \$	1 013 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	Capital social ordinaire	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements de la juste valeur	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 28 décembre 2024	6 196 \$	4 748 \$	115 \$	44 \$	(18) \$	6 \$	32 \$	175 \$	11 266 \$
Bénéfice net	— \$	1 217 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	62 \$	1 279 \$
Autres éléments du résultat global	—	(106)	—	(3)	(5)	—	(8)	—	(114)
Résultat global total	— \$	1 111 \$	— \$	(3) \$	(5) \$	— \$	(8) \$	62 \$	1 165 \$
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 11)	(91)	(829)	—	—	—	—	—	—	(920)
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 11)	53	—	(16)	—	—	—	—	—	37
Actions détenues en fiducie et libérées (note 11)	8	33	—	—	—	—	—	—	41
Dividendes déclarés par action ordinaire – 1,077 \$ (note 11)	—	(321)	—	—	—	—	—	—	(321)
Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net	—	—	—	—	—	—	—	(64)	(64)
	(30) \$	(6) \$	(16) \$	(3) \$	(5) \$	— \$	(8) \$	(2) \$	(62) \$
Solde au 14 juin 2025	6 166 \$	4 742 \$	99 \$	41 \$	(23) \$	6 \$	24 \$	173 \$	11 204 \$

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	Capital social ordinaire	Capital social privilegié	Capital social total	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements de la juste valeur	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 30 décembre 2023	6 256 \$	221 \$	6 477 \$	4 816 \$	136 \$	41 \$	(11) \$	5 \$	35 \$	155 \$	11 619 \$
Bénéfice net	— \$	— \$	— \$	922 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	65 \$	987 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	—	32	—	2	(8)	—	(6)	—	26
Résultat global total	— \$	— \$	— \$	954 \$	— \$	2 \$	(8) \$	— \$	(6) \$	65 \$	1 013 \$
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 11)	(134)	—	(134)	(890)	—	—	—	—	—	—	(1 024)
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 11)	142	—	142	—	(31)	—	—	—	—	—	111
Actions détenues en fiducie et libérées (note 11)	12	—	12	27	—	—	—	—	—	—	39
Dividendes déclarés par action ordinaire – 0,959 \$ (note 11)	—	—	—	(294)	—	—	—	—	—	—	(294)
Dividendes déclarés par action privilegiée – 0,66250 \$ (note 11)	—	—	—	(6)	—	—	—	—	—	—	(6)
Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(60)	(60)
	20 \$	— \$	20 \$	(209) \$	(31) \$	2 \$	(8) \$	— \$	(6) \$	5 \$	(221) \$
Solde au 15 juin 2024	6 276 \$	221 \$	6 497 \$	4 607 \$	105 \$	43 \$	(19) \$	5 \$	29 \$	160 \$	11 398 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Bilans consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	Au 14 juin 2025	Au 15 juin 2024	Au 28 décembre 2024
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	950 \$	1 282 \$	1 462 \$
Placements à court terme	950	412	648
Dépôts de garantie (note 7)	300	250	—
Créances	1 369	1 190	1 455
Créances sur cartes de crédit (note 7)	3 975	3 954	4 230
Stocks	6 477	5 772	6 330
Charges payées d'avance et autres actifs	370	371	376
Actifs détenus en vue de la vente (note 8)	48	33	47
Total des actifs courants	14 439 \$	13 264 \$	14 548 \$
Immobilisations corporelles (note 9)	7 026	6 605	7 098
Actifs au titre de droits d'utilisation	8 389	7 692	8 239
Immeubles de placement	56	85	56
Immobilisations incorporelles	5 265	5 726	5 446
Goodwill	4 377	4 354	4 372
Actifs d'impôt différé	116	124	118
Autres actifs	782	762	1 003
Total des actifs	40 450 \$	38 612 \$	40 880 \$
Passifs			
Passifs courants			
Dette bancaire	59 \$	38 \$	— \$
Fournisseurs et autres passifs	6 659	5 794	7 531
Passif au titre de la fidélisation	220	129	212
Provisions	93	284	252
Impôt sur le résultat à payer	150	119	86
Dépôts à vue de clients	673	175	353
Dette à court terme (note 7)	500	650	800
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 10)	543	741	631
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 560	1 477	1 648
Participation des pharmaciens propriétaires	353	378	255
Total des passifs courants	10 810 \$	9 785 \$	11 768 \$
Provisions	131	122	135
Dette à long terme (note 10)	8 099	7 741	7 570
Obligations locatives	8 754	7 968	8 535
Passifs d'impôt différé	807	1 003	957
Autres passifs	645	595	649
Total des passifs	29 246 \$	27 214 \$	29 614 \$
Capitaux propres			
Capital social (note 11)	6 166 \$	6 497 \$	6 196 \$
Résultats non distribués	4 742	4 607	4 748
Surplus d'apport	99	105	115
Cumul des autres éléments du résultat global	24	29	32
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	11 031 \$	11 238 \$	11 091 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	173	160	175
Total des capitaux propres	11 204 \$	11 398 \$	11 266 \$
Total des passifs et des capitaux propres	40 450 \$	38 612 \$	40 880 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	14 juin 2025 (12 semaines)	15 juin 2024 (12 semaines)	14 juin 2025 (24 semaines)	15 juin 2024 (24 semaines)
Activités d'exploitation				
Bénéfice net	757 \$	498 \$	1 279 \$	987 \$
Ajouter (déduire) :				
Impôt sur le résultat (note 4)	270	180	456	358
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 3)	212	190	410	384
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	600	679	1 305	1 369
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	1	—	1	—
Variation du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit (note 7)	2	1	10	10
Variation des provisions	—	165	(163)	168
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 6)	(36)	43	(724)	(598)
Variation des créances sur cartes de crédit, montant brut (note 7)	(180)	(109)	245	168
Impôt sur le résultat payé	(246)	(284)	(483)	(610)
Intérêts perçus	5	11	11	15
Autres	(22)	27	(31)	6
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 363 \$	1 401 \$	2 316 \$	2 257 \$
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(331) \$	(413) \$	(507) \$	(720) \$
Entrées d'immobilisations incorporelles	(78)	(82)	(148)	(162)
Cession (acquisition) de placements à court terme	49	(91)	(302)	52
Augmentation des dépôts de garantie (note 7)	(300)	(250)	(300)	(250)
Produit de la cession d'actifs (notes 8 et 9)	170	20	225	59
Paievements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement	3	3	5	8
Cession de titres à long terme	50	64	80	63
Autres	(3)	(20)	(38)	(15)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(440) \$	(769) \$	(985) \$	(965) \$
Activités de financement				
Augmentation de la dette bancaire	37 \$	37 \$	59 \$	25 \$
Augmentation (diminution) de la dette à court terme (note 7)	—	200	(300)	(200)
Augmentation des dépôts à vue de clients	160	5	320	9
Dette à long terme (note 10)				
Émise (montant net)	142	861	633	1 268
Remboursée	(178)	(626)	(187)	(638)
Intérêts payés	(95)	(96)	(202)	(196)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – intérêts (note 3)	(104)	(93)	(208)	(186)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – capital	(290)	(283)	(573)	(562)
Dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées (note 11)	(153)	(140)	(311)	(140)
Capital social ordinaire				
Émis (note 11)	24	69	46	126
Racheté et annulé (note 11)	(433)	(537)	(885)	(952)
Capital social privilégié				
Racheté et annulé (note 11)	—	—	(225)	—
Impôt payé sur les rachats de capital social	—	—	(37)	—
Autres	(17)	(36)	32	(56)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(907) \$	(639) \$	(1 838) \$	(1 502) \$
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(4) \$	1 \$	(5) \$	4 \$
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	12 \$	(6) \$	(512) \$	(206) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	938	1 288	1 462	1 488
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	950 \$	1 282 \$	950 \$	1 282 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Pour les périodes closes le 14 juin 2025 et le 15 juin 2024 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte canadienne constituée en 1956, est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le plus important détaillant au pays. Les Compagnies Loblaw Limitée offre aux Canadiens des produits alimentaires, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services financiers ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. Le siège social de la société est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto (Ontario), Canada M4T 2S5. Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont appelées conjointement la « société » ou « Loblaw » dans les présents états financiers consolidés.

L'actionnaire détenant le contrôle de la société est George Weston Limitée (« Weston »), qui détient environ 52,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. La société mère ultime est Wittington Investments, Limited. Le reste des actions ordinaires est détenu par un grand nombre d'actionnaires.

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : le secteur Vente au détail et le secteur Services financiers (voir la note 16).

Pendant les périodes intermédiaires, les activités de la société sont touchées par leur caractère saisonnier et le calendrier des jours fériés. Par conséquent, la performance trimestrielle n'est pas nécessairement représentative de la performance annuelle. La société a toujours dégagé davantage de produits au quatrième trimestre qu'aux trimestres précédents de son exercice.

Note 2. Méthodes comptables

Les méthodes comptables ainsi que les estimations et jugements comptables critiques décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de 2024 de la société ont été appliqués de manière uniforme lors de la préparation des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités. Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont présentés en dollars canadiens.

Déclaration de conformité Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont établis selon la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou « PCGR ») et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de 2024 de la société et les notes y afférentes.

La publication des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités a été approuvée par le Conseil d'administration de la société le 23 juillet 2025.

Note 3. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	14 juin 2025 (12 semaines)	15 juin 2024 (12 semaines)	14 juin 2025 (24 semaines)	15 juin 2024 (24 semaines)
Charges d'intérêts et autres charges financières				
Obligations locatives	104 \$	93 \$	208 \$	186 \$
Dette à long terme ⁱ⁾	86	79	159	155
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	14	13	34	32
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 12)	1	1	—	2
Fiducies de financement indépendantes	8	10	15	20
Passifs financiers (note 9)	3	3	6	6
	216 \$	199 \$	422 \$	401 \$
Produits d'intérêts				
Produits de désactualisation	— \$	— \$	(1) \$	(1) \$
Produits d'intérêts à court terme	(4)	(9)	(11)	(16)
	(4) \$	(9) \$	(12) \$	(17) \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	212 \$	190 \$	410 \$	384 \$

i) Le montant inscrit pour le deuxième trimestre de 2025 et l'exercice à ce jour tient compte de coûts d'emprunt respectifs de 5 millions de dollars et de 16 millions de dollars (10 millions de dollars et 10 millions de dollars en 2024) qui ont été inscrits à l'actif au titre de la construction de l'installation de distribution automatisée de la société.

Note 4. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée au deuxième trimestre de 2025 s'est chiffrée à 270 millions de dollars (180 millions de dollars en 2024) et le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,3 % (26,5 % en 2024). La diminution du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à la tranche non imposable du profit découlant des cessions de biens immobiliers au cours du trimestre. La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée pour l'exercice à ce jour s'est chiffrée à 456 millions de dollars (358 millions de dollars en 2024) et le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,3 % (26,6 % en 2024). La diminution du taux d'impôt effectif enregistrée pour l'exercice à ce jour est principalement attribuable à la tranche non imposable du profit découlant des cessions de biens immobiliers en 2025.

Note 5. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	14 juin 2025 (12 semaines)	15 juin 2024 (12 semaines)	14 juin 2025 (24 semaines)	15 juin 2024 (24 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	714 \$	460 \$	1 217 \$	922 \$
Dividendes sur les actions privilégiées dans les capitaux propres	—	(3)	—	(6)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires	714 \$	457 \$	1 217 \$	916 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions) (note 11)	298,2	305,9	299,1	307,4
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	2,2	2,3	2,2	2,6
Effet dilutif de certains autres passifs	0,5	0,6	0,5	0,6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	300,9	308,8	301,8	310,6
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	2,39 \$	1,49 \$	4,07 \$	2,98 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	2,37 \$	1,48 \$	4,03 \$	2,95 \$

Au deuxième trimestre de 2025 et pour l'exercice à ce jour, aucun instrument potentiellement dilutif (491 670 en 2024) et 80 instruments potentiellement dilutifs (3 228 en 2024), respectivement, ont été exclus du calcul du bénéfice dilué par action ordinaire en raison de leur effet antidilutif.

Note 6. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

(en millions de dollars canadiens)	14 juin 2025 (12 semaines)	15 juin 2024 (12 semaines)	14 juin 2025 (24 semaines)	15 juin 2024 (24 semaines)
Variation des éléments suivants :				
Créances	101 \$	2 \$	118 \$	112 \$
Charges payées d'avance et autres actifs	34	4	(8)	(47)
Stocks	(176)	176	(147)	48
Fournisseurs et autres passifs	23	(147)	(667)	(708)
Autres	(18)	8	(20)	(3)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(36) \$	43 \$	(724) \$	(598) \$

Note 7. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 14 juin 2025	Au 15 juin 2024	Au 28 décembre 2024
Créances sur cartes de crédit, montant brut	4 248 \$	4 220 \$	4 493 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(273)	(266)	(263)
Créances sur cartes de crédit	3 975 \$	3 954 \$	4 230 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :			
Créances titrisées auprès de Fiducie cartes de crédit Eagle (note 10)	1 750 \$	1 700 \$	1 450 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	500	650	800
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	2 250 \$	2 350 \$	2 250 \$

La société, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment Fiducie cartes de crédit Eagle (« Eagle ») et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'Eagle est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 10). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme.

Le total du passif brut éventuel lié aux lettres de crédit émises en faveur des autres fiducies de titrisation indépendantes s'établissait à 45 millions de dollars au 14 juin 2025 (59 millions de dollars au 15 juin 2024 et 72 millions de dollars au 28 décembre 2024), ce qui représente 9 % (9 % au 15 juin 2024 et 9 % au 28 décembre 2024) des créances sur cartes de crédit titrisées.

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence au 14 juin 2025 et s'y est conformée tout au long des deux premiers trimestres de 2025.

Dépôts de garantie Un processus de cumul aux fins du remboursement a été déclenché au deuxième trimestre de 2025, en raison de l'arrivée à échéance, le 17 juillet 2025, des billets à terme de premier rang et subordonnés d'Eagle de 300 millions de dollars. Au 14 juin 2025, une somme de 300 millions de dollars avait été accumulée et était comptabilisée dans les dépôts de garantie.

Note 8. Actifs détenus en vue de la vente et de la cession

Au deuxième trimestre de 2025, la société a cédé un immeuble compris dans les actifs détenus en vue de la vente pour un produit de 2 millions de dollars et a comptabilisé un profit net de 1 million de dollars. Pour l'exercice à ce jour, la société a cédé deux immeubles compris dans les actifs détenus en vue de la vente pour un produit de 21 millions de dollars et a comptabilisé un profit net de 15 millions de dollars.

Au premier trimestre de 2025, la société a finalisé la vente de son entreprise Wellwise de Shoppers^{MD} (« Wellwise ») et a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives, un profit de 5 millions de dollars, déduction faite des frais connexes.

Note 9. Cessions de biens immobiliers

Immobilisations corporelles Au deuxième trimestre de 2025, la société a cédé deux biens immobiliers (un en 2024) compris dans les immobilisations corporelles pour un produit de 185 millions de dollars (20 millions de dollars en 2024) et a comptabilisé un profit net de 20 millions de dollars (profit net de 5 millions de dollars en 2024). Les immeubles ont par la suite été reloués par la société (voir la note 15). Pour l'exercice à ce jour, la société a cédé trois biens immobiliers (deux en 2024) compris dans les immobilisations corporelles pour un produit de 218 millions de dollars (58 millions de dollars en 2024) et a comptabilisé un profit net de 30 millions de dollars (18 millions de dollars en 2024). Tous les immeubles (tous en 2024) ont par la suite été reloués par la société (voir la note 15).

Passifs financiers Au 14 juin 2025, un montant de 11 millions de dollars (11 millions de dollars au 15 juin 2024 et 12 millions de dollars au 28 décembre 2024) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs et un montant de 181 millions de dollars (179 millions de dollars au 15 juin 2024 et 180 millions de dollars au 28 décembre 2024) était comptabilisé dans les autres passifs pour tous les immeubles qui ont été vendus et par la suite reloués par la société, qui ne répondaient pas aux critères de vente.

Note 10. Dette à long terme

Les composantes de la dette à long terme se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 14 juin 2025	Au 15 juin 2024	Au 28 décembre 2024
Déventures	4 705 \$	4 307 \$	4 706 \$
Certificats de placement garanti	1 380	1 565	1 477
Fiducies de titrisation indépendantes (note 7)	1 750	1 700	1 450
Fiducies de financement indépendantes ⁱ⁾	634	577	590
Facilité de crédit engagée ⁱⁱ⁾	200	350	—
Coûts de transaction et autres	(27)	(17)	(22)
Total de la dette à long terme	8 642 \$	8 482 \$	8 201 \$
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	543	741	631
Dette à long terme	8 099 \$	7 741 \$	7 570 \$

- i) Au deuxième trimestre de 2025, la capacité totale des fiducies de financement indépendantes est passée de 700 millions de dollars à 1 milliard de dollars et la date d'échéance des fiducies a été repoussée du 29 mai 2027 au 27 mars 2028, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.
- ii) Au deuxième trimestre de 2025, la date d'échéance de la facilité de crédit engagée de la société, accordée par un consortium de prêteurs, a été repoussée du 15 juillet 2027 au 27 mars 2030, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées. La facilité comporte certaines clauses restrictives de nature financière et la société respectait ces clauses au 14 juin 2025 et les a respectées tout au long du trimestre.

Fiducies de titrisation indépendantes Au deuxième trimestre de 2025, Eagle a émis des billets à terme de premier rang subordonnés de 300 millions de dollars, échéant le 17 juin 2030 (les « billets de série 2025-1 d'Eagle »). Ces billets portent intérêt à un taux moyen pondéré de 4,02 %. Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 150 millions de dollars ont été réglés, ce qui a donné lieu à une perte liée à la juste valeur de 1 million de dollars avant impôt, qui sera reclassée dans le bénéfice net sur la durée des billets de série 2025-1 d'Eagle. Par conséquent, le taux d'intérêt effectif net sur les billets de série 2025-1 d'Eagle émis est de 4,07 %.

Note 11. Capital social

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation :

	14 juin 2025 (12 semaines)		15 juin 2024 (12 semaines)		14 juin 2025 (24 semaines)		15 juin 2024 (24 semaines)	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de la période	299 551 188	6 189 \$	308 158 675	6 261 \$	301 736 053	6 215 \$	310 526 379	6 281 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	292 920	28	1 046 219	78	593 460	53	1 892 368	142
Rachetées et annulées	(2 052 205)	(40)	(3 157 109)	(50)	(4 537 610)	(91)	(6 370 962)	(134)
Émises et en circulation à la clôture de la période	297 791 903	6 177 \$	306 047 785	6 289 \$	297 791 903	6 177 \$	306 047 785	6 289 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période	(608 279)	(12) \$	(753 100)	(15) \$	(982 124)	(19) \$	(1 269 239)	(25) \$
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR	42 804	1	96 953	2	416 649	8	613 092	12
Actions détenues en fiducie à la clôture de la période	(565 475)	(11) \$	(656 147)	(13) \$	(565 475)	(11) \$	(656 147)	(13) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de la période	297 226 428	6 166 \$	305 391 638	6 276 \$	297 226 428	6 166 \$	305 391 638	6 276 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie (note 5)	298 244 844		305 949 876		299 072 124		307 419 088	

Après la clôture du deuxième trimestre de 2025, le Conseil d'administration de la société a approuvé un fractionnement d'actions à raison de 4 pour 1, des actions ordinaires en circulation de la société. Le fractionnement d'actions sera réalisé sous la forme d'un dividende en actions, dans le cadre duquel la société émettra en faveur des actionnaires trois actions ordinaires supplémentaires pour chaque action ordinaire détenue. Le fractionnement d'actions prendra effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025 pour les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 14 août 2025.

Actions privilégiées de deuxième rang (nombre illimité autorisé) Au quatrième trimestre de 2024, conformément aux modalités de l'entente liée aux actions privilégiées de série B, la société a annoncé son intention de racheter contre trésorerie la totalité de ses 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,3 %. Le rachat a eu lieu le 8 janvier 2025 et les actions ont été rachetées pour un montant total de 225 millions de dollars, majoré des dividendes cumulés et impayés (0,02944 \$ par action) jusqu'à la date de rachat, exclusivement, déduction faite de tout impôt devant être déduit et retenu par la société.

Le tableau qui suit résume les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les périodes indiquées :

	14 juin 2025 ⁱ⁾ (12 semaines)	15 juin 2024 (12 semaines)	14 juin 2025 ⁱ⁾ (24 semaines)	15 juin 2024 (24 semaines)
Dividendes déclarés par action (en dollars)				
Actions ordinaires	0,564 \$	0,513 \$	1,077 \$	0,959 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	— \$	0,33125 \$	0,02944 \$	0,66250 \$

i) Les dividendes de 0,564 \$ par action ordinaire déclarés au deuxième trimestre de 2025 étaient à payer le 2 juillet 2025.

Après la clôture du deuxième trimestre de 2025, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,5643 \$ par action ordinaire (sans tenir compte du fractionnement d'actions), à payer le 1^{er} octobre 2025 aux actionnaires inscrits le 15 septembre 2025.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des périodes indiquées :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	14 juin 2025 (12 semaines)	15 juin 2024 (12 semaines)	14 juin 2025 (24 semaines)	15 juin 2024 (24 semaines)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions) ⁱ⁾	2 052 205	3 157 109	4 537 610	6 370 962
Contrepartie en trésorerie payée ⁱⁱ⁾	433 \$	537 \$	885 \$	952 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués ⁱⁱⁱ⁾	414	314	829	890
Diminution du capital social ordinaire ^{iv)}	40	50	91	134

i) Les actions ordinaires rachetées et annulées au 14 juin 2025 ne comprennent pas les actions qui pourraient être rachetées après la clôture du trimestre dans le cadre du régime de rachat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

ii) Une contrepartie en trésorerie de 5 millions de dollars liée aux actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au premier trimestre de 2025 a été versée au deuxième trimestre de 2025.

iii) La prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués tient compte d'un montant de 185 millions de dollars lié au régime d'achat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

iv) Tient compte d'un montant de 19 millions de dollars lié au régime d'achat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

Au deuxième trimestre de 2025, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 14 950 061 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Au 14 juin 2025, la société avait racheté 1 361 868 actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur. La société est encore autorisée à racheter ses actions ordinaires de Weston dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Weston, afin que Weston conserve sa quote-part dans la société. Le nombre d'actions ordinaires achetées auprès de Weston sera retranché du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Au deuxième trimestre de 2025, 2 052 205 actions ordinaires (3 157 109 en 2024) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie totale de 445 millions de dollars (482 millions de dollars en 2024), y compris 927 235 actions ordinaires (1 252 690 en 2024) rachetées auprès de Weston, pour une contrepartie totale de 200 millions de dollars (190 millions de dollars en 2024). Pour l'exercice à ce jour, 4 537 610 actions ordinaires (6 370 962 en 2024) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie totale de 902 millions de dollars (952 millions de dollars en 2024), y compris 2 075 989 actions ordinaires (2 489 883 en 2024) rachetées auprès de Weston, pour une contrepartie totale de 411 millions de dollars (372 millions de dollars en 2024).

La société participe à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché. Au 14 juin 2025, une obligation de rachat d'actions de 200 millions de dollars au titre du RAAA était incluse dans les fournisseurs et autres passifs.

Note 12. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme de la société au cours des périodes se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	14 juin 2025 (12 semaines)	15 juin 2024 (12 semaines)	14 juin 2025 (24 semaines)	15 juin 2024 (24 semaines)
Coût des services rendus au cours de la période				
Charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi ⁱ⁾	35 \$	35 \$	73 \$	72 \$
Charges au titre des autres avantages du personnel à long terme ⁱⁱ⁾	8	8	17	17
Coût financier net des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies (note 3)	1	1	—	2
Total du coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi	44 \$	44 \$	90 \$	91 \$

i) Comprend les coûts liés aux régimes à prestations définies, aux régimes de retraite à cotisations définies et aux régimes de retraite multi-employeurs de la société auxquels elle cotise.

ii) Comprend les coûts liés aux régimes d'invalidité à long terme de la société.

Le tableau qui suit présente les (pertes actuarielles) gains actuariels, déduction faite des recouvrements (charges) d'impôt sur le résultat, comptabilisés au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global au cours des périodes indiquées :

(en millions de dollars canadiens)	14 juin 2025 (12 semaines)	15 juin 2024 (12 semaines)	14 juin 2025 (24 semaines)	15 juin 2024 (24 semaines)
(Perte sur les) rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(25) \$	41 \$	(38) \$	66 \$
Gains actuariels (pertes actuarielles) découlant des modifications apportées aux hypothèses financières ⁱ⁾	62	(43)	62	21
Variation du passif résultant du plafonnement des actifs	(134)	97	(168)	(44)
Total des (pertes actuarielles nettes) gains actuariels nets comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	(97) \$	95 \$	(144) \$	43 \$
Recouvrements (charges) d'impôt sur le résultat liés aux (pertes actuarielles) gains actuariels	25	(25)	38	(11)
(Pertes actuarielles) gains actuariels, déduction faite des recouvrements (charges) d'impôt sur le résultat	(72) \$	70 \$	(106) \$	32 \$

i) Au deuxième trimestre de 2025 et pour l'exercice à ce jour, les gains actuariels découlant des modifications apportées aux hypothèses financières et la variation du passif résultant du plafonnement des actifs sont principalement attribuables à une augmentation du taux d'actualisation.

Le tableau qui suit présente les actifs et passifs au titre des régimes à prestations définies et des régimes d'invalidité à long terme au cours des périodes indiquées :

(en millions de dollars canadiens)	Au 14 juin 2025	Au 15 juin 2024	Au 28 décembre 2024
Autres actifs			
Actif au titre des prestations constituées	190 \$	321 \$	356 \$
Autres passifs			
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	226 \$	240 \$	231 \$
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	135	134	133

Note 13. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la juste valeur et la hiérarchie des justes valeurs des actifs et des passifs financiers, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme, et de certains autres actifs dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle des titres de créance à long terme.

	Au 14 juin 2025				Au 15 juin 2024				Au 28 décembre 2024			
(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers												
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :												
Titres à long terme	40 \$	— \$	— \$	40 \$	138 \$	— \$	— \$	138 \$	120 \$	— \$	— \$	120 \$
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	—	—	—	—	3	—	3	—	1	—	1
Juste valeur par le biais du résultat net :												
Certains autres actifs ⁱ⁾	—	—	91	91	—	—	60	60	—	—	76	76
Dépôts de garantie	300	—	—	300	250	—	—	250	—	—	—	—
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	1	—	3	4	—	2	—	2	—	5	—	5
Passifs financiers												
Coût amorti :												
Dette à long terme	— \$	8 769 \$	— \$	8 769 \$	— \$	8 429 \$	— \$	8 429 \$	— \$	8 680 \$	— \$	8 680 \$
Participation des pharmaciens propriétaires	—	—	353	353	—	—	378	378	—	—	255	255
Certains autres passifs ⁱⁱ⁾	—	—	310	310	—	—	297	297	—	—	301	301
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :												
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	1	20	21	—	—	19	19	—	—	16	16
Juste valeur par le biais du résultat net :												
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	8	—	8	1	—	1	2	—	—	6	6

i) Certains autres actifs se rapportent principalement aux fonds de capital de risque I et II.

ii) Certains autres passifs se rapportent principalement aux passifs financiers liés aux immeubles qui ne répondaient pas aux critères de vente (voir la note 9).

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des périodes présentées.

La société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, une perte de 4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025 (profit de 1 million de dollars en 2024) et une perte de 5 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (profit de 4 millions de dollars en 2024) sur les instruments financiers désignés comme étant au coût amorti. De plus, la société a comptabilisé, dans le bénéfice avant impôt sur le résultat, une perte nette de 5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025 (profit net de 7 millions de dollars en 2024) et une perte nette de 1 million de dollars pour l'exercice à ce jour (profit net de 16 millions de dollars en 2024) au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Placements dans des titres La Banque PC détient des placements qui sont considérés comme faisant partie des titres liquides qu'elle doit détenir afin de respecter le ratio de liquidité à court terme. Ces titres sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et étaient inscrits dans les titres à long terme et autres actifs aux bilans consolidés. Aucun montant important n'a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global relativement à ces placements au cours du deuxième trimestre et pour l'exercice à ce jour.

Autres dérivés La société a recours à des contrats à terme sur obligations, à des swaps de taux d'intérêt et à des contrats de change à terme pour atténuer l'incidence des hausses des taux d'intérêt et pour gérer le risque prévu lié aux taux de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes et de ses achats prévus d'immobilisations. Elle a également recours à des swaps, à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés résumés intermédiaires non audités et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux autres dérivés de la société.

	(12 semaines)			14 juin 2025 (24 semaines)	
(en millions de dollars canadiens)	Actif (passif) net lié à la juste valeur	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					
Contrats de change à terme ⁱ⁾	(1) \$	1 \$	(2) \$	(2) \$	(2) \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	—	2	(1)	—	(1)
Couverture des prix de l'énergie ⁱⁱⁱ⁾	(20)	6	(3)	(4)	(3)
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(21) \$	9 \$	(6) \$	(6) \$	(6) \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle					
Contrats de change et autres contrats à terme	(8) \$	— \$	(20) \$	— \$	(20) \$
Autres dérivés non financiers	5	—	6	—	10
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	(3) \$	— \$	(14) \$	— \$	(10) \$
Total des dérivés	(24) \$	9 \$	(20) \$	(6) \$	(16) \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 28 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs. Au cours du premier trimestre de 2025, la société a conclu un contrat de change à terme d'une valeur notionnelle de 315 millions de dollars américains pour couvrir son exposition au risque de change sur certains emprunts libellés en dollars américains. Ce contrat a été réglé au deuxième trimestre de 2025 et la société a comptabilisé une perte de 2 millions de dollars dans le résultat d'exploitation.
- ii) La société a recours à des contrats à terme sur obligations pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La valeur notionnelle des contrats à terme sur obligations de la Banque PC est de 50 millions de dollars. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.
- iii) En 2023, la société a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses achats en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. La juste valeur du dérivé est prise en compte dans les autres passifs.

	(12 semaines)			15 juin 2024 (24 semaines)	
(en millions de dollars canadiens)	Actif (passif) net lié à la juste valeur	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					
Contrats de change à terme ⁱ⁾	1 \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	1	4	(1)	5	(2)
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾	1	—	—	—	1
Couverture des prix de l'énergie ^{iv)}	(19)	(12)	—	(19)	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(16) \$	(8) \$	(1) \$	(14) \$	(1) \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle					
Contrats de change et autres contrats à terme	2 \$	— \$	3 \$	— \$	12 \$
Autres dérivés non financiers	(1)	—	(1)	—	3
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	1 \$	— \$	2 \$	— \$	15 \$
Total des dérivés	(15) \$	(8) \$	1 \$	(14) \$	14 \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 8 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La société a recours à des contrats à terme sur obligations pour gérer son risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La valeur notionnelle des contrats à terme sur obligations de la Banque PC est de 100 millions de dollars. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 180 millions de dollars, pour atténuer l'incidence des hausses des taux d'intérêt. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- iv) En 2023, la société a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses achats en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. La juste valeur du dérivé est prise en compte dans les autres passifs.

Note 14. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, prises isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités, à sa situation financière et à sa performance au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et des provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Ce qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier par le passé une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par des titulaires d'une licence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « pharmaciens propriétaires »), qui réclament des dommages-intérêts fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui étaient parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. Un procès de jugement sommaire de l'affaire a eu lieu en décembre 2022 et, le 17 février 2023, la Cour supérieure a rendu sa décision concernant ces requêtes de jugement sommaire (la « décision »). La Cour supérieure a rejeté les demandes des parties demanderesse à l'égard de la majorité des questions, y compris une demande de dommages-intérêts à ce stade de la procédure. La Cour supérieure a également statué que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait violé l'accord conclu avec ses pharmaciens propriétaires en 2002 en ne leur remettant pas certains montants reçus des fabricants de médicaments génériques. Le 20 mars 2023, les parties demanderesse ont déposé un avis d'appel et, le 4 avril 2023, la société a déposé un avis d'appel incident. Une audience pour les appels a eu lieu les 14 et 15 février 2024. Le 29 août 2024, la Cour d'appel a rejeté l'appel et l'appel incident, à ceci près que l'appel du demandeur a été accepté relativement à la correction du montant que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a reçu en guise d'indemnités professionnelles au cours de la période visée par le recours collectif. Par conséquent, la société n'a comptabilisé aucun montant au titre du passif éventuel associé à cette poursuite. La société n'estime pas que la résolution ultime de cette affaire aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière ou ses perspectives financières.

En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres grands détaillants d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Le 24 juillet 2024, la société et Weston ont conclu une entente de règlement contraignante et, le 31 janvier 2025, la société et Weston ont conclu un accord de règlement de 500 millions de dollars avec les avocats représentant les consommateurs afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif. La société et Weston paieront chacune une part du règlement; Loblaw paiera 253 millions de dollars et Weston, 247 millions de dollars. La société recevra un crédit au titre des 96 millions de dollars qu'elle a déjà versés aux clients sous forme de cartes Loblaw, ce qui signifie qu'elle devra verser 157 millions de dollars en trésorerie dans le cadre du règlement. L'accord de règlement a été approuvé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario en mai 2025, mais demeure assujéti à l'approbation du tribunal au Québec. Le 3 mars 2025, les fonds du règlement ont été versés dans un compte en fiducie dans lequel ils demeureront jusqu'à ce que les tribunaux décident s'il y a lieu d'approuver le règlement. Du fait de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales. En réponse à ces poursuites en recours collectif, certains grands détaillants en alimentation ont introduit des demandes entre défendeurs contre la société et Weston, et la société et Weston jugent ces demandes entre défendeurs sans fondement.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont la société et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, d'assertions frauduleuses et inexacts ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Le recours contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné au cours du deuxième trimestre de 2021. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2022, le demandeur et Sanis Health Inc. ont convenu de régler le recours intenté au Québec pour un montant symbolique, sans admission de responsabilité et dans le but exprès d'éviter les retards, les perturbations et les dépenses associés au litige. Le règlement a été approuvé par le tribunal et est maintenant définitif. Le 12 décembre 2024, l'action intentée en Ontario contre Sanis Health Inc. a été rejetée, avec dépens. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et la société. Les allégations formulées dans le recours collectif de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre des défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que la réclamation datée de décembre 2019 vise le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes intenté en Alberta contre plusieurs défendeurs. En février 2025, Loblaws Inc. et Weston se sont également vu signifier ce recours collectif. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté en Saskatchewan par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières Nations et Inuits du Canada visant à recouvrer les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de soins de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. En octobre 2024, le recours contre Shoppers Drug Mart Inc. a été abandonné. En janvier 2024, Shoppers Drug Mart Inc. s'est vu signifier un deuxième recours collectif en Saskatchewan, intenté par la bande indienne de Lac La Ronge. L'action est intentée au nom des membres de la bande et vise la réclamation des dommages-intérêts liés aux coûts de réduction de la pollution, au détournement de ressources financières et d'autres ressources, à la réduction de la valeur des terres de réserve et des intérêts dans celles-ci, ainsi qu'à la perte de recettes fiscales. Shoppers Drug Mart Inc. est poursuivie en tant que représentant d'un sous-groupe de défendeurs internationaux constitué de distributeurs d'opioïdes, et Sanis Health Inc. fait partie des fournisseurs visés par le recours collectif. La société estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

En 2022, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de la société. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaws Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. Au troisième trimestre de 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement en 2022. De plus, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie. Certaines années d'imposition postérieures aux périodes visées par la décision de la Cour d'appel fédérale font toujours l'objet d'un examen par les autorités fiscales.

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 15. Transactions entre parties liées

Vente et cession-bail Au deuxième trimestre de 2025, la société a vendu un centre de distribution industrielle situé à Ajax, en Ontario, à Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix pour un produit de 182 millions de dollars et a comptabilisé un profit de 19 millions de dollars. L'immeuble a par la suite été reloué par la société (voir la note 9). Pour l'exercice à ce jour, la société a vendu deux immeubles (un en 2024) à des parties liées pour un produit de 215 millions de dollars (38 millions de dollars en 2024) et a comptabilisé un profit de 29 millions de dollars (14 millions de dollars en 2024). Ces immeubles ont été reloués par la société (voir la note 9).

Note 16. Informations sectorielles

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, et comprend les pharmacies situées en magasin, les services de soins de santé, les produits de soins de santé et de beauté, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle;
- le secteur Services financiers offre des services de cartes de crédit et d'opérations bancaires courantes, le programme de fidélisation PC Optimum^{MC}, des services de courtage d'assurance et des services de télécommunications.

Le principal décideur en matière d'exploitation de la société évalue les résultats sectoriels en se fondant sur le montant ajusté du résultat d'exploitation avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »), tel qu'il est présenté périodiquement à la direction interne.

L'information portant sur chaque secteur d'exploitation à présenter est incluse ci-dessous :

	14 juin 2025 (12 semaines)					15 juin 2024 (12 semaines)				
(en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Élimi- nations ⁱ⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Élimi- nations ⁱ⁾	Total
Produitsⁱⁱ⁾	14 389 \$	377 \$	14 766 \$	(94) \$	14 672 \$	13 658 \$	367 \$	14 025 \$	(78) \$	13 947 \$
Coût des ventes	9 781	42	9 823	—	9 823	9 288	38	9 326	—	9 326
Marge brute	4 608	335	4 943	(94)	4 849	4 370	329	4 699	(78)	4 621
Résultat d'exploitation	1 170 \$	69 \$	1 239 \$	— \$	1 239 \$	815 \$	53 \$	868 \$	— \$	868 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 3)	173	39	212	—	212	153	37	190	—	190
Bénéfice avant impôt sur le résultat	997 \$	30 \$	1 027 \$	— \$	1 027 \$	662 \$	16 \$	678 \$	— \$	678 \$
Résultat d'exploitation	1 170 \$	69 \$	1 239 \$	— \$	1 239 \$	815 \$	53 \$	868 \$	— \$	868 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	588	12	600			668	11	679		
Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾	1	—	1			166	—	166		
Montant ajusté du BAIIAⁱⁱⁱ⁾	1 759 \$	81 \$	1 840 \$			1 649 \$	64 \$	1 713 \$		

- i) Les colonnes Éliminations comprennent les produits intragroupe liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} PC^{MD} du secteur Services financiers.
- ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 157 millions de dollars (164 millions de dollars en 2024).
- iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA.

	2025 (12 semaines)			2024 (12 semaines)		
Pour les périodes closes le 14 juin 2025 et le 15 juin 2024 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	2 \$	— \$	2 \$	2 \$	— \$	2 \$
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	—	—	—	164	—	164
Profit sur la vente d'un immeuble non exploité ¹⁾	(1)	—	(1)	—	—	—
Éléments d'ajustement	1 \$	— \$	1 \$	166 \$	— \$	166 \$

- 1) Le profit sur la vente d'un immeuble non exploité est lié aux immeubles de placement de la société.

	14 juin 2025 (24 semaines)					15 juin 2024 (24 semaines)				
(en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Élimi- nations ¹⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Élimi- nations ¹⁾	Total
Produitsⁱⁱ⁾	28 226 \$	750 \$	28 976 \$	(169) \$	28 807 \$	26 948 \$	728 \$	27 676 \$	(148) \$	27 528 \$
Coût des ventes	19 258	85	19 343	—	19 343	18 374	78	18 452	—	18 452
Marge brute	8 968	665	9 633	(169)	9 464	8 574	650	9 224	(148)	9 076
Résultat d'exploitation	2 010 \$	135 \$	2 145 \$	— \$	2 145 \$	1 597 \$	132 \$	1 729 \$	— \$	1 729 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 3)	335	75	410	—	410	312	72	384	—	384
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 675 \$	60 \$	1 735 \$	— \$	1 735 \$	1 285 \$	60 \$	1 345 \$	— \$	1 345 \$
Résultat d'exploitation	2 010 \$	135 \$	2 145 \$	— \$	2 145 \$	1 597 \$	132 \$	1 729 \$	— \$	1 729 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 279	26	1 305			1 345	24	1 369		
Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾	(19)	—	(19)			159	—	159		
Montant ajusté du BAIIAⁱⁱⁱ⁾	3 270 \$	161 \$	3 431 \$			3 101 \$	156 \$	3 257 \$		

- i) Les colonnes Éliminations comprennent les produits intragroupe liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} PC^{MD} du secteur Services financiers.
- ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 325 millions de dollars (334 millions de dollars en 2024).
- iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA.

	2025 (24 semaines)			2024 (24 semaines)		
Pour les périodes closes le 14 juin 2025 et le 15 juin 2024 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	1 \$	— \$	1 \$	(5) \$	— \$	(5) \$
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	—	—	—	164	—	164
Vente de <i>Wellwise</i>	(5)	—	(5)	—	—	—
Profit sur la vente d'immeubles non exploités ¹⁾	(15)	—	(15)	—	—	—
Éléments d'ajustement	(19) \$	— \$	(19) \$	159 \$	— \$	159 \$

- 1) Le profit sur la vente d'immeubles non exploités est lié aux immeubles de placement de la société.

Les produits de la société, en fonction du type de biens ou de services, font l'objet d'un rapprochement avec les produits sectoriels de la société dans le tableau qui suit.

(en millions de dollars canadiens)	14 juin 2025 (12 semaines)	15 juin 2024 (12 semaines)	14 juin 2025 (24 semaines)	15 juin 2024 (24 semaines)
Alimentation au détail	10 213 \$	9 653 \$	20 000 \$	19 062 \$
Pharmacies au détail	4 176	4 005	8 226	7 886
Total du secteur Vente au détail	14 389 \$	13 658 \$	28 226 \$	26 948 \$
Services financiers	377	367	750	728
Éliminations ⁱ⁾	(94)	(78)	(169)	(148)
Total	14 672 \$	13 947 \$	28 807 \$	27 528 \$

i) Les colonnes Éliminations comprennent le reclassement des produits liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} PC^{MD} du secteur Services financiers.

(en millions de dollars canadiens)	Au 14 juin 2025	Au 15 juin 2024	Au 28 décembre 2024
Total des actifs			
Vente au détail	34 005 \$	32 466 \$	34 585 \$
Services financiers	6 445	6 146	6 295
	40 450 \$	38 612 \$	40 880 \$

(en millions de dollars canadiens)	14 juin 2025 (12 semaines)	15 juin 2024 (12 semaines)	14 juin 2025 (24 semaines)	15 juin 2024 (24 semaines)
Entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles				
Vente au détail	403 \$	489 \$	639 \$	866 \$
Services financiers	6	6	16	16
	409 \$	495 \$	655 \$	882 \$